

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 22 MARS 2013

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 13

Date de la convocation : 15/03/2013
Date d'affichage : 15/03/2013

L'an deux mille treize, le VENDREDI 22 MARS, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, M. Jean-Claude BAYEUX, M. Jean-Pierre ISABEL, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Valérie SABOUROUX, Mme Dominique JOCKUM, Mme Janine KERSPERN, M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE, M. Joël THOMASSE, M. Claude PERONNE.

Excusés : Mme Anne-Marie BELIARDE ayant donné procuration à M. Richard MAURY.
M. André LETELLIER ayant donné procuration à M. Claude HAMEL.

Absente : Mme Agnès OLIER.

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Construction d'un bâtiment rue de Barbières : choix de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un bâtiment, rue de Barbières, qui devra comporter :

- au rez-de-chaussée : une agence postale communale, un local DAB, et deux locaux à usage commercial ou locatif.
- à l'étage : 3 ou 4 appartements type T2, T3.
- un sous-sol ouvert.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 600 000 € TTC.

Un appel à la concurrence sous forme de procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre a été fait le 20 décembre 2012.

Quatre cabinets d'architecture y ont répondu. La Commission Communale s'est réunie le 5 février 2013 pour ouvrir les plis et le 8 mars 2013 pour les étudier.

Monsieur Gossieaux donne lecture du rapport d'analyse comparative des offres établi par la Commission Communale d'Appel d'Offres.

Conformément aux critères énoncés dans l'AAPC et le règlement de la consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Critère n°1 : capacité technique du candidat (références et moyens) au vu du dossier de présentation : 35 %
- Critère n°2 : les honoraires : 35 %
- Critère n°3 : le calendrier (production d'un échéancier) : 20%
- Critère n°4 : démarche d'intégration des constructions à l'environnement : 10 %

Les notes globales de chacun des candidats sont les suivantes :

- Groupement SARL Lignes et Architectures/SAS SOGETI Ingénierie : 56 points
- SARL Denis FOUCHARD Architecte : 84 points
- Thierry VIVREL Architecte : 75 points
- Groupement Charpentier Architecte /CJSE : 58 points

La Commission Communale d'Appel d'Offres propose au Conseil Municipal le classement suivant :

1. Sarl Denis FOUCHARD Architecte
2. Thierry VIVREL Architecte
3. Groupement CHARPENTIER Architectes / CJSE
4. Groupement SARL Lignes & Architectures / SAS SOGETI Ingénierie

Et donc de retenir l'offre de base de la Sarl Denis FOUCHARD Architecte, coût des honoraires : 40 000 € HT soit 47 840 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la proposition de la Commission Communale d'Appel d'Offres
- accepte le marché de maîtrise d'œuvre établi par la SARL Denis Fouchard, Architecte de Douvres la Délivrande, d'un montant de 40 000 € HT soit 47 840 € TTC.
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires au dossier.

La commune souscrira un emprunt pour financer ce projet.

Modification du programme de travaux de voirie 2013

Des travaux de voirie étaient prévus place de l'Ancien Presbytère et chemin rural n°16 dit Haute rue de l'Ancienne Eglise (chemin de la Vieille Eglise), Monsieur le Maire explique qu'un bornage préalable était nécessaire pour redéfinir l'implantation du chemin, or le propriétaire riverain refuse tout arrangement. Ces travaux ne seront donc pas réalisés.

Compte-rendu du conseil communautaire d'Orival

Les Conseillers Municipaux ont reçu copie des derniers comptes rendus des réunions de l'intercommunalité. Concernant la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, Monsieur le Maire informe qu'elle sera appliquée dans les écoles de la Communauté de Communes d'ORIVAL à la rentrée de septembre 2014.

Demande de subvention exceptionnelle de l'APE la Marelle

L'association de parents d'élèves sollicite une subvention exceptionnelle pour financer l'animation du carnaval. Le Conseil Municipal demande à voir préalablement le compte d'exploitation et le budget de l'APE La Marelle.

Compte-rendu d'une réunion du SIAEP

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Syndicat d'Eau en date du 21 décembre 2012.

Compte-rendu d'une réunion du SIART

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Syndicat d'Assainissement. Le compte administratif 2012 a été approuvé. L'excédent global de clôture s'élève à 823 489.54 €.

La capacité de stockage des boues est arrivée à saturation. Après avoir examiné différentes solutions le Conseil Syndical a retenu le principe de l'installation d'un 2^{ème} silo de stockage à la station.

A Thaon le remplacement du poste de relèvement rue de Barbières et des travaux sur le réseau rue des Peupliers et place des Saules sont à prévoir.

Compte-rendu d'une réunion du SDEC Energie

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du SDEC Energie du 20 février 2013.

Information sur le débat public du futur parc éolien en mer de Courseulles sur Mer

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller des documents relatifs aux débats publics organisés du 20 mars au 20 juillet au sujet du futur parc éolien en mer au large de Courseulles sur Mer. Ces documents sont accessibles à tous et disponibles sur le site internet www.debatpublic-eolien-en-mer-courseulles.org
Les réunions publiques sont par ailleurs annoncées dans la presse et par voie d'affichage.

Bilan 2012 sur les clauses d'insertion du Pays du Bessin au Virois

Monsieur le Maire expose le bilan 2012 sur les clauses d'insertion sur le territoire du Pays du Bessin au Virois.

AFFAIRES DIVERSES

Recensement de la population 2013 : Monsieur le Maire annonce les résultats : 1416 habitants, 538 résidences principales, et 46 résidences secondaires.

Monsieur le Maire distribue une plaquette réalisée par le Conseil Général relative au règlement de voirie départementale. Ce document est téléchargeable sur le site internet www.calvados.fr

Madame Isabelle ATTARD, Députée du Calvados a mis en place une nouvelle procédure concernant l'attribution de sa réserve parlementaire aux collectivités et aux associations. Les dossiers de demande sont à envoyer à la permanence parlementaire à Bayeux, avant le 31 août 2013.

La Communauté de Communes d'Orival a signé un contrat d'assistance avec PACT ARIM pour le chantier d'extension de la bibliothèque située à Thaon.

L'UNCMT est devenue partenaire de la ville d'Hérouville St Clair et veut développer un projet d'activités variées afin d'assurer une occupation optimale du centre de Thaon. L'UNCMT sollicite l'aménagement d'une voie piétonne pour relier le Moulin de Barbières au village. Cette demande relève de la compétence de la Communauté de Communes d'Orival.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de THAON lève la séance à vingt deux heures quinze minutes.